

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 OCTOBRE 2021

L'assemblée délibérante s'est réunie salle polyvalente « Lucien TUBLET » sous la Présidence de Monsieur Didier TAUPIN, Maire de la commune d'Angliers.

Rétrocession des voies, réseaux et espaces communs des lotissements : Les Hauts de Saint-Gilles 1 et 2 (délibération n°65/10/2021)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'accepter à l'euro symbolique la rétrocession des lotissements Les Hauts de Saint-Gilles 1 et 2 et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'indisponibilité le Premier Adjoint, à effectuer les démarches administratives et à signer les actes nécessaires pour le classement et l'intégration dans le domaine public communal, des voies, réseaux et espaces communs des lotissements Les Hauts de Saint-Gilles 1 et 2,

Autorisation de signer un contrat avec un cabinet de recrutement concernant la recherche d'un médecin généraliste (délibération n°66/10/2021)

Considérant la nécessité de retrouver un médecin généraliste pour le bien être de la population, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un contrat avec le cabinet de recrutement Activa Médical.

Création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet sur un emploi permanent (délibération n°65/10/2021)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer au tableau des effectifs un emploi permanent de d'adjoint administratif à temps non complet, à raison de 17heures 30 minutes hebdomadaires (17,50/35^{èmes}).

Demandes de subvention pour la réalisation du parking place Saint-Pierre et l'aménagement du cheminement piéton autour de la mairie

Ce point est reporté à un prochain conseil municipal en raison d'éléments financiers manquants.

Décisions du Maire

➤ Signature de l'avenant n°1 d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise EURL SYNERTEC (lot n°09 : électricité) en raison du remplacement du système d'éclairage de la salle du conseil et des mariages : bandeaux LED linéaires intégrés au plafond bois à la place des dalles et spots.

Montant du marché initial : 30 019,50 € HT soit 36 023,40 € TTC

Montant de l'avenant n°1 : 3 924,00 € HT soit 4 708,80 € TTC

Nouveau montant du marché : 33 943,50 € HT soit 40 732,20 € TTC

➤ Signature de l'avenant n°2 d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise MENUISERIE DE L'ERMITAGE ERALU (lot n°04 : Menuiseries extérieures) en raison de la nécessité d'installer 4 bandeaux ventouse pour mettre en place un contrôle d'accès par badge,

Montant du marché : 65 700,67 € HT soit 78 840,80 € TTC

Montant de l'avenant n°1 : +230,95 € HT soit +277,14 € TTC

Montant de l'avenant n°2 : +2 445,00 € HT soit + 2 934,00 € TTC

Nouveau montant du marché : 68 376,62 € HT soit 82 051,94 € TTC